



Mars 2009

Volume 8, numéro 6

Assemblée générale du 24 février 2009

Par Michel Picard

Lorsque je participe à des séances de formation avec des représentants syndicaux d'un peu partout en province, leurs yeux s'écarquillent lorsque je leur parle de l'APPA : deux accréditations avec près de 5000 membres, répartis dans quelques 300 lieux de travail et représentant plus d'une cinquantaine de corps d'emplois. Mais ça, ce n'est rien ! Vous devriez voir leur air lorsque je mentionne que le quorum est de 50, soit 1% du membership, que le repas est fourni et que, bien souvent, nous ne parvenons pas à obtenir le quorum.

Lors de notre première assemblée de l'année scolaire 2008-2009, le 24 février dernier, l'histoire a bien failli se répéter : nous n'étions que 63 personnes à nous être déplacées à l'auditorium de l'école Georges-Vanier. Il s'en est fallu de peu pour que nous ne puissions adopter les points à l'ordre du jour, dont celui de l'intégration du Conseil des délégués à l'intérieur de nos statuts et règlements. Il nous est difficile de comprendre le désintéressement des membres face aux activités syndicales proposées. Il faut comprendre qu'une assemblée sans quorum empêche l'entérinement de propositions apportées par l'Exécutif, retardant ainsi la mise en place de nombreuses décisions.

La mise en place des délégués à l'intérieur des centaines de lieux de travail parviendra, nous



l'espérons, à redonner un second souffle à la vie syndicale au sein de l'APPA. Ces intervenants de première ligne sauront mobiliser, informer et représenter les membres de leur unité afin que nous soyons « tissés serré » à l'aube des négociations de notre prochaine convention collective.

Un autre mandat a aussi été confié à l'Exécutif de l'APPA, soit de négocier une entente avec l'employeur afin que les personnes qui travaillent à l'heure du dîner (surveillantes de dîner) puissent quitter leur affectation sans perdre leur ancienneté et pouvoir accepter des remplacements dans les classes d'emplois pour lesquelles elles sont qualifiées.

Au cours des prochaines semaines, surveillez notre site internet (www.appa.qc.ca), car nous y expliquerons en détail les procédures à suivre pour l'élection des délégués de vos lieux de travail. Réussissons-nous à obtenir un représentant pour chaque unité ? C'est le défi que nous vous lançons !

Dépassement de 20 semaines et paiement automatique

Par Diane Lafrenière

Le mois de mars, c'est l'arrivée du printemps, le retour des nids de poule. C'est aussi à cette période de l'année que les personnes temporaires qui sont sur des remplacements continus depuis le début de l'année scolaire ont droit à ce que l'on appelle le « paiement automatique » (référence, journal du mois

d'octobre). Cependant, ces personnes doivent en faire la demande au Service des ressources humaines. Tout comme la marmotte, c'est aussi à cette période de l'année que les dépassements de 20 semaines se montrent le nez. S'ils voient leur ombre, ils vont durer alors soyez vigilants et communiquez avec votre syndicat afin de faire reconnaître vos droits.

Ensemble

Déjà une amorce de négociation

Par Charles Allen

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé activement aux rencontres de consultation en vue du renouvellement de la convention collective. Tenues dans la semaine du 9 mars, ces rencontres ont été très enrichissantes pour les membres de l'Exécutif. Elles leur ont permis de connaître vos préoccupations et vos priorités de négociation. Soyez assurés que nous transmettrons et défendrons vos demandes auprès du Secteur scolaire de la Fédération (FEESP).

Dans le cadre de la préparation de la prochaine ronde de négociation, nous avons participé le mardi 10 mars à une rencontre

du Secteur public. Il a été convenu qu'il serait important de mettre en place un front syndical élargi lors de la prochaine ronde de négociation, incluant un protocole de non-maraudage entre les organisations membres. Ce front syndical devrait partager le même plan stratégique en plus de prévoir un dépôt des demandes sectorielles communes, au plus tard le 30 octobre 2009.

Le contexte économique ne se prête pas à une négociation d'envergure. Cependant, nous sommes en droit d'exiger des mesures de relance économique qui défendront davantage nos droits et protégeront mieux

notre qualité de vie. Vous serez donc appelés très bientôt à venir voter sur les demandes de la table centrale dont font parties les augmentations de salaire. J'espère que vous y participerez en grand nombre afin de venir donner votre point de vue sur ces demandes.

Nous devons reconquérir notre droit de négocier, perdu lors de l'imposition du décret qui nous sert présentement de convention. Inutile de vous rappeler que lors de la dernière ronde de négociation, le gouvernement n'a jamais traité de bonne foi afin de conclure un règlement satisfaisant pour les deux parties.

MYTHES ET LÉGENDES « CSDMiennes »

Par Alain Dubois

Qu'est-ce que des légendes « CSDMiennes »?

C'est simple : c'est une nouvelle rubrique qui paraîtra régulièrement dans le journal Ensemble et qui aura pour but de valider ou d'infirmer les dogmes qui circulent à l'intérieur des murs des différents lieux de travail de la commission scolaire.

Toutes les rumeurs que vous pouvez entendre, sans pour autant être convaincu de leur véracité ou de leur exactitude, nous nous donnons le mandat de les éclaircir. Ces fameuses légendes, trop souvent

déformées, seront dorénavant démystifiées. Vous pourrez nous envoyer les sujets que vous souhaitez voir validés en nous faisant parvenir un courriel à : ensemble@appa.qc.ca. Nous deviendrons vos « MythBusters CSDMiens »! Allons-y maintenant avec notre première « vérité » :

Légende : Mon patron me dit qu'il y aura plus de dix jours de fermeture obligatoire cette année durant la période estivale et qu'en plus, il y aurait entente avec le syndicat. Je serais donc obligé de prendre mes vacances durant cette période.

Vrai ou Faux?

Réponse : Faux! En conformité avec l'article 5.6.04 a) i) de la convention collective, l'essentiel des activités de la CSDM est suspendu pour « une période n'excédant pas dix jours ouvrables » au cours de la saison estivale visée. Au cours de cette période, les personnes salariées concernées devront, pour les jours ouvrables visés (10 jours), prendre les vacances auxquelles elles ont droit, le cas échéant. Donc, personne ne peut vous imposer de prendre plus de 10 jours de vacances lors de la fermeture estivale.

Une journée dans la vie d'un technicien en documentation

Par Marianne Gingras

Silence, on tourne!

Oups... On lit, on étudie, on consulte, on réfléchit. Mais où sommes-nous? À la bibliothèque, bien sûr!

Avec près de 20 000 livres et documents pour une école secondaire d'environ 1300 élèves, l'ordre est de rigueur dans la bibliothèque pour ne pas en perdre son latin (si quelqu'un se souvient de ce qu'est le latin!). La formation de technicien en documentation est nécessaire afin de bien

gérer un tel service, que ce soit au primaire, au secondaire ou dans un centre de formation des adultes. Il y a là une grande variété de volumes que ce soient, les manuels pédagogiques pour certaines écoles ou centres ou tous autres livres, romans, documentaires, matériel audio ou vidéo, etc. Ce qui fait de la bibliothèque scolaire une mine de connaissances disponibles sur des sujets très diversifiés. En plus des étudiants, tout le personnel peut fréquenter la bibliothèque. Qui sont les

clients les plus difficiles? Dur à dire...

La régie interne est proposée par le technicien en place, ce qui fait que les règles peuvent différer d'une école à l'autre. Il accueillera les étudiants et le personnel de l'école, s'assurera du suivi informatisé de tous les documents



(Suite page 4)

Les comités de l'APPA

Par Nicole Payeur

Au sein même du syndicat existent des comités qui régissent la vie de notre syndicat. Ces comités font partie intégrante des statuts et règlements que vous pouvez retrouver sur notre site internet.

Le Comité des statuts et règlements

Il y a tout d'abord le Comité des statuts et règlements formé de trois membres élus lors de l'Assemblée générale du mois de juin. Le mandat de ce comité est de deux ans. Les vacances au sein du comité sont comblées par des membres intérimaires nommés par le Bureau. Les membres de

ce comité sont les gardiens du respect de ces règles, de leur application et leur interprétation. Ils peuvent aussi faire office de personnes ressources techniques lors d'assemblée quant à la recevabilité d'une proposition.

Le Comité des statuts et règlements doit aussi présenter un rapport de ses activités de surveillance. Il recommande à l'Assemblée générale annuelle les amendements qu'il juge utiles ou nécessaires au sain fonctionnement du syndicat.

Par exception à l'article 1.07, ce comité peut déroger à l'obligation de l'avis de

motion pourvu que les recommandations d'amendements soient inscrites sur l'avis de convocation de l'Assemblée générale et que ces recommandations ne visent pas l'affiliation du Syndicat à la CSN.

L'existence du Comité des statuts et règlements n'exclut et ne restreint pas le droit des membres de présenter par écrit une proposition d'amendement aux statuts et règlements.

Si vous ressentez de l'intérêt pour ce comité et désirez en faire partie, vous pourrez proposer votre candidature pour être en élection lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin.

Règlements de griefs

Par Diane Lafrenière

En ce printemps 2009, les bonnes nouvelles sont au rendez-vous. Plusieurs d'entre vous allez recevoir prochainement des sommes d'argent découlant du règlement de griefs collectifs déposés en 2000-2001 et 2001-2002.

Lors de l'intégration des travailleurs des services de garde à la convention en mai 2000, une interprétation divergente de la part du syndicat et de la CSDM concernant le calcul des journées de vacances avait

amené le syndicat à déposer des griefs collectifs. Un arbitre a donné raison à l'APPA.

Pour l'année 2000-2001, 29 personnes seront indemnisées et 19 pour l'année 2001-2002. La situation a été corrigée par la suite. Un autre grief collectif déposé en 2004 a aussi été réglé, soit celui du non respect de la liste de priorité d'embauche pour les personnes temporaires travaillant en



service de garde, 16 personnes seront indemnisées. Toutes ces personnes seront contactées sous peu.

Un comité a été mis sur pied avec la commission scolaire dans le but de régler à l'amiable les griefs actifs des années passées et de l'année courante. Ce comité va bon train et nous espérons réussir à faire un bon ménage dans les vieux griefs.

Passionnés de réussites? Rendez-vous sur l'île

Par Diane Lafrenière

Le 20 février dernier se tenait, au Palais des congrès de Montréal, un événement d'envergure : « *Passionnés de réussites? Rendez-vous sur l'île* ». Cette journée fut mise en œuvre par les directeurs généraux des commissions scolaires de l'Île de Montréal, autant francophones qu'anglophones.

Cette journée s'adressait à l'ensemble des acteurs du réseau scolaire, que ce soit en provenance de la formation générale des

jeunes, de la formation des adultes ou de la formation professionnelle. Plus de 3000 participants y étaient attendus. Ce fut une très belle journée, bien organisée, avec une grande variété de forums de discussions (36 en tout) traitant de divers sujets très intéressants, des conférences captivantes, le tout entrecoupé d'un charmant intermède musical (Richard Séguin).

Une panoplie de gens était présente : la ministre de l'éducation, des dirigeants de

commissions scolaires, des directions d'école, des enseignants, des psycho-éducateurs, des techniciens et des éducateurs en service de garde, des techniciens en éducation spécialisée, des préposés aux élèves handicapés et j'en oublie certainement plusieurs. Une journée de rêve quoi!

Lors des présentations, on a souligné l'importance de ces intervenants auprès

(Suite page 4)

Une journée dans la vie d'un technicien en documentation

(Suite de la page 2)

(livres, CD, DVD, cassettes, ...) disponibles pour les différents départements de l'établissement scolaire. Mais attention: les bons comptes font les bons amis! Vous êtes en retard? Vous lui devrez des sous! Vous avez abîmé un livre? Vous irez tout droit en enfer! Bon, pas vraiment, mais vous aurez sûrement des comptes à rendre!

Pour l'aider dans son organisation quotidienne, le technicien en documentation

utilise le site <http://regard.csdm.qc.ca> fourni par une compagnie spécialisée dont la CSDM a retenu les services. Tout y est! Vous pouvez même aller y jeter un coup d'œil, peu importe le poste informatique que vous utiliserez. Par ailleurs, des ordinateurs sont disponibles sur place et le technicien aidera tout le monde à se familiariser avec ce logiciel ainsi que l'utilisation de base des outils Windows et de recherche sur internet.

Le progrès étant ce qu'il est, les années passent et certains livres ne correspondent plus aux nouvelles réalités de la vie quotidienne. Le technicien devra à un moment donné procéder à un élagage, car quand c'est désuet, c'est désuet! Il aura ensuite le plaisir de rechercher les nouveautés scientifiques, culturelles et artistiques pour vous faire apprendre ou rêver un peu plus. Alors, n'hésitez pas : allez le rencontrer plus souvent pour devenir plus savant!

Passionnés de réussites? Rendez-vous sur l'île

(Suite de la page 3)

des étudiants, jeunes ou adultes, ainsi que de l'importance de l'environnement familial, social et communautaire dans lequel ils évoluent. Cependant, je garde un goût légèrement amer de cette journée et j'éprouve une certaine déception. Je vous explique : lors de la présentation audiovisuelle de l'événement, pas un seul mot sur les services de garde. J'étais tellement

choquée et concentrée sur mon nombril que je n'ai pas remarqué si les techniciens en éducation spécialisée et les préposés aux élèves handicapés avaient subi le même sort. Après vérification auprès d'autres participants, il semblerait qu'ils aient effectivement été oubliés! S'ils ont été mentionnés, cela s'est fait de façon tellement subtile que nous n'en avons pas souvenir. Je

me suis alors dit que lors des discours de clôture, il y aurait bien quelqu'un qui ferait une mention, si minime soit-elle, de l'apport des employés de soutien dans la réussite des élèves. Niet, nada, rien!

De là à en déduire que le personnel de soutien compte bien peu dans la réussite des élèves, il n'y a qu'un pas...

Flash

- Sur le site internet de l'APPA (www.appa.qc.ca), vous pouvez y retrouver l'avis qu'a produit l'Exécutif quant au « Plan réussir » que la CSDM nous a soumis en consultation.
- Pour les personnes qui ont reçu un feuillet T5 de la CSST concernant le versement de l'équité salariale, si vous avez des doutes sur sa pertinence, visitez notre site internet, vous y trouverez toute l'information qui vous sera utile.
- Cabane à sucre samedi le 18 avril. Voir détails sur www.appa.qc.ca

Mot croisé—Solution No 145

- 1- PARECHOC—FA
- 2- ARETE—LAUDES
- 3- RAMOLLIR—OUT
- 4- C—PIEUVRES—R
- 5- HALLE—EIRE—E
- 6- ELIE—L—ECEE
- 7- MO—RETRO—GI
- 8- IPECA—R—THON
- 9- NEPE—CASSE—N
- 10- —CITERNE—USE
- 11- PIE—VISIERE
- 12- AEREE—ENTETE

			4			8	
6		7					5
	4			2			
7	5		6		8		3 4
			4 9 3				5
1		9			4		2 8
9	7		2		5		4
				7		8	2
2		3			6		

Editions Flèche



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

